

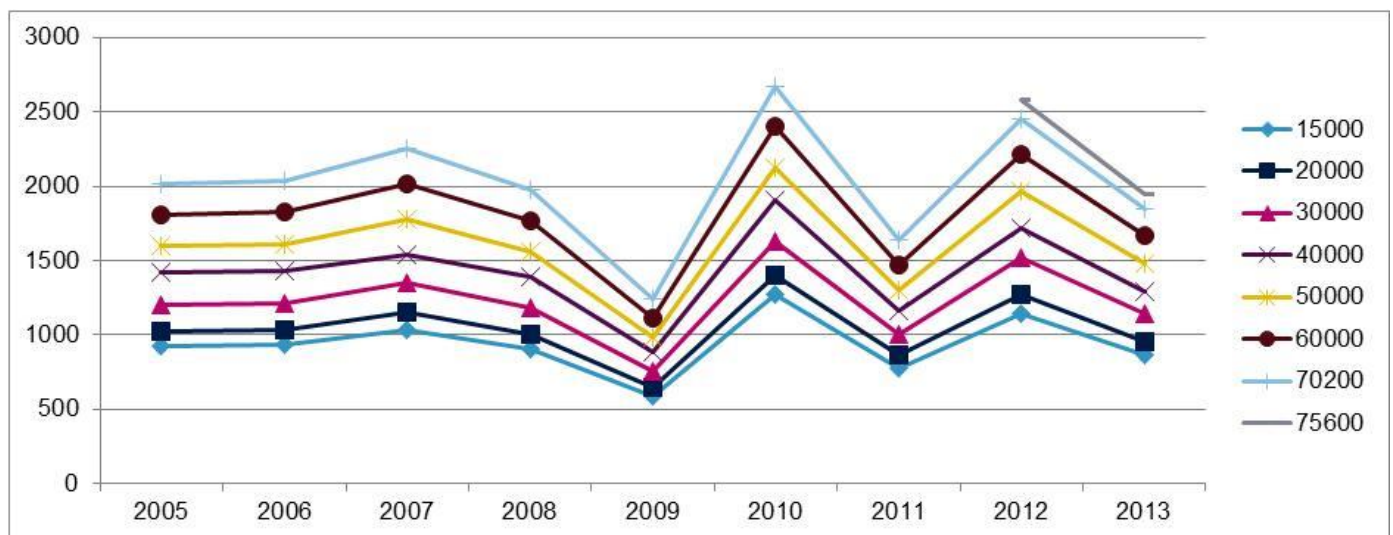
La première réunion de négociation de notre accord triennal d'intéressement aura lieu le mardi 17 février 2015 sur le site du Rousset. Les critères d'attribution qui définissent le montant de la prime vont être discutés lors des réunions. La CFDT compte mettre l'accent sur un point qui nous paraît être fondamental, c'est-à-dire la méthode de répartition de cette prime.

Un de nos objectifs est d'obtenir un intéressement mieux réparti entre les différentes tranches de rémunération.

Tableau : historique de la prime de 2005 à 2013

		Année									
		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Salaire Brute en €	15000	921	930	1030	901	586	1268	777	1146	863	
	20000	1027	1037	1148	1005	649	1404	860	1269	955	
	30000	1204	1216	1346	1178	754	1630	999	1515	1140	
	40000	1417	1430	1534	1386	880	1902	1165	1719	1294	
	50000	1594	1609	1782	1559	984	2129	1304	1965	1479	
	60000	1806	1823	2019	1767	1110	2400	1470	2211	1663	
	70200	2019	2038	2257	1974	1236	2672	1637	2456	1848	
	75600								2579	1941	

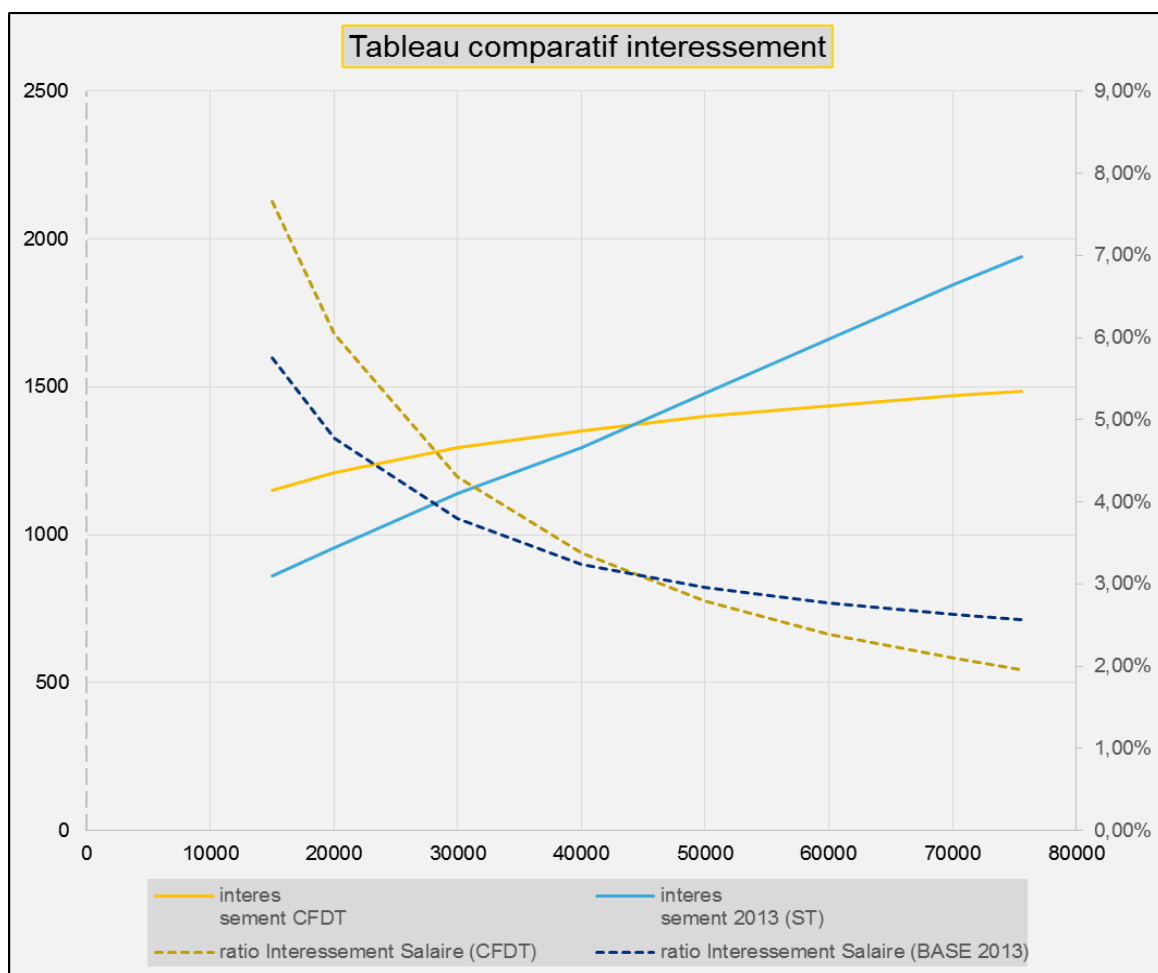
Graphique : évolution de la prime par tranche de rémunération



Légende des colonnes du tableau

1. Les tranches de salaire pour la répartition de la prime d'intéressement
2. Simulation de l'intéressement 2013 basé sur une nouvelle répartition (*bilan 2014*)
3. L'intéressement basé sur la répartition de l'accord en cours (*basé sur la répartition salariale bilan 2014*)
4. Ratio intéressement rémunération nouvelle distribution
5. Ratio intéressement rémunération de l'accord en cours
6. Delta versement intéressement accord en cours vs nouvelle répartition

tranche Salaire	interes sement CFDT	interes sement 2013 (ST)	ratio Interessem ent Salaire (CFDT)	ratio Interessem ent Salaire (BASE 2013)	Delta CFDT vs 2013	interes sement CFDT abondé 25%	interes sement 2013 (ST) abondé 25%	Delta CFDT vs 2013 abondé 25%
15000	1150	863	7,66%	5,75%	287	1437	1079	358
20000	1209	955	6,05%	4,78%	254	1512	1194	318
30000	1293	1140	4,31%	3,80%	153	1617	1425	192
40000	1353	1294	3,38%	3,24%	59	1691	1618	74
50000	1399	1479	2,80%	2,96%	-80	1749	1849	-100
60000	1437	1663	2,40%	2,77%	-226	1796	2079	-282
70200	1470	1848	2,09%	2,63%	-378	1837	2310	-473
75600	1485	1941	1,96%	2,57%	-456	1856	2426	-570



Pour les matheux , courbe de répartition :

Formule intéressement accord en cours : $y = 0.0178 *x + 596.55$

Formule intéressement nouvelle répartition : $y = (207.4*\ln(x))-816.72)-28$

En conclusion

Ceci génère, à enveloppe identique pour ST, des niveaux de prime plus intéressants jusqu'à la tranche 4 incluse.

À titre indicatif, une prime identique pour tous les salariés ST, serait équivalente à un montant de 1 348€ (*toutes tranches de salaire confondues*). Avec l'option placement et un abondement de 25%, la prime serait portée à 1 684€.

Nous proposons ce type de distribution, car les IG&Cadre JG15 et + sont déjà intéressés aux résultats de la compagnie par des primes variables et autres accessoires de rémunération pour les postes de direction.

De plus, les plus hauts niveaux de rémunération ont plus de facilité à épargner et ainsi abonder de 25% leur prime. L'abaissement du niveau de la prime pour les plus hauts salaires devrait par conséquent minorer la somme versée au titre de l'abondement et ainsi permettre de réévaluer la prime pour tous les salariés.

Commentaire CFDT

L'étude est basée sur le « rapport annuel CCE 2014 salaires et effectifs » (*source BDU*). Il tient compte de la répartition des salariés par tranche de salaire.

L'abondement de 25% (*en cas de placement*) n'est pas pris en compte dans cette étude, car le nombre de personnes concernées par tranche de salaire n'est pas encore connu.

